## Présentation de la certification





## Les blocs de compétences



Les blocs de compétences socles :

- Bloc 1 : Analyser et définir la stratégie d'un système d'information
- Bloc 2 : Manager un projet informatique avec agilité en collaboration avec les parties prenantes
- Bloc 3 : Piloter l'informatique décisionnel d'un système d'information (Big Data et BI)

Les blocs de compétences liés aux spécialisations du métier :

- Bloc 4 : Concevoir et développer des solutions applicatives métier et spécifiques
- Bloc 5 : Concevoir et sécuriser des solutions d'infrastructure virtualisées et cloud

Ces compétences correspondent à une activité technique en lien avec l'exercice du métier d'expert/e en informatique et système d'information.



## Validation de la certification



Dans le cadre d'une formation continue ou initiale, les candidats doivent valider :

- les 4 blocs de compétences au cours de la formation (3 blocs socle + 1 bloc métier)
- l'épreuve finale de certification constituée d'un dossier professionnel (production écrite + soutenance orale)

Au cours de la formation, les blocs de compétences sont validés par :

- des évaluations formatives lors des modules par les intervenant.e.s
- des tests individuels de compétences ayant lieu durant les Mises en Situation Professionnelles Reconstituées (MSPR)
- des MSPR à la fin de chaque bloc évaluées par un jury de professionnels externe à l'epsi via une soutenance de 30 minute par équipe.

Les résultats seront transmis au jury de certification lors de la soutenance orale.

Le dossier professionnel est rédigé à partir des missions réalisées en entreprise, soit dans le cadre d'une alternance, soit lors d'un stage d'au moins 6 mois.



# Epreuve finale de certification

L'épreuve finale de la certification consiste en la rédaction d'un dossier professionnel qui sera évalué et soutenu. Il y aura donc une évaluation de la partie écrite et une évaluation de la partie orale.

Le dossier professionnel devra respecté le <u>référentiel du dossier professionnel</u> qui vous sera à disposition sur 360 Learning. Celui-ci détaille les attendus en termes de rédaction, structure et lien avec les compétences visées par la certification.

Le candidat sera accompagné par un tuteur pour la rédaction de son dossier, à raison de 3 rendez-vous individuels et d'une préparation à la soutenance.

Le dossier professionnel devra être envoyé par mail à <u>sophie.demois@reseau-cd.fr</u> et sera considéré recevable s'il répond aux critères suivants :

- la date de remise est respectée
- il est rédigé dans le respect du référentiel du dossier professionnel
- il ne fait pas l'objet de plagiat, après vérification via un logiciel anti-plagiat.

Seul.e.s les candidat.e.s ayant un dossier professionnel recevable pourront se présenter en soutenance.



# Epreuve finale de certification

Un ordre de passage sera établi et communiqué aux apprenants, par mail au jury de soutenance et affiché au campus.

Une convocation sera envoyé par mail au minimum deux semaines avant la date prévue avec les informations suivantes :

- les blocs de compétences de la certification visée
- la date et le lieu de l'épreuve
- la nature et le déroulement de l'épreuve.

En cas d'absence à l'épreuve de soutenance, si elle est justifiée, un passage ultérieur pourra être offert au candidat. Si le motif d'absence n'est pas jugé valable, cela pourra entraîner une sanction disciplinaire.

La soutenance orale dure 45 minutes réparties comme suit :

- 15 minutes de présentation orale
- 30 minutes d'entretien avec le jury

Ensuite, le jury reste seul pour délibérer.



## Le jury de soutenance



Le jury est composé de deux professionnels externes à l'epsi.

Il prend connaissance du dossier professionnel en amont de la soutenance afin de préparer son questionnement pour la soutenance orale.

#### Son rôle est :

- d'évaluer, en toute objectivité et impartialité, les compétences du candidat / de la candidate au regard de la grille d'évaluation mise à disposition ;
- de prendre en compte tous les éléments constitutifs de l'évaluation ;
- de délibérer et décider, souverainement, de la validation. En cas de non validation, le jury explique par écrit les raisons qui ont motivé sa décision. Le candidat / la candidate ne participe pas aux délibérations ;
- de restituer les résultats au / à la responsable pédagogique du campus EPSI régional concerné. Dans tous les cas, le jury peut assortir sa décision de recommandations. Celles-ci ne peuvent en aucun cas être assimilées à des réserves ;
- de renseigner la fiche individuelle d'évaluation en motivant la position du jury ;
- de renseigner puis signer le procès-verbal où figurent les décisions de validation ou de refus.



## Commission nationale de certification EPSI

Une commission nationale de certification se tient afin de vérifier les résultats obtenus par chaque candidat.e, ainsi que l'acquisition de l'ensemble des compétences attendus.

A l'issue de celle-ci, les candidat.e.s recevront par mail leur résultat, à savoir :

- Validation totale, qui correspond à une validation de tous les blocs de compétences et de l'épreuve finale. Une attestation de réussite totale sera alors remise.
- Validation partielle : au moins un bloc de compétences ou l'épreuve finale n'est pas validé. Une attestation de réussite partielle sera remise, mentionnant les blocs validés.
- Refus : aucun bloc de compétences n'est validé.

En cas de réussite totale, un parchemin sera édité.



## Recours



### Pour les MSPR

Tout apprenant / toute apprenante peut se représenter aux épreuves auxquelles il / elle a échoué. Les sessions de rattrapage sont organisées par le responsable pédagogique et les enseignants/formateurs concernés. La décision du jury est souveraine et définitive, son avis est sans recours. Néanmoins, dans le cas d'un désaccord au sujet du résultat d'évaluation, l'apprenant / l'apprenante dispose de deux semaines après communication des résultats pour entamer le dialogue avec le responsable pédagogique du campus EPSI régional.

Si ce dialogue ne permet pas à l'apprenant.e d'admettre le résultat, il/elle est en droit de demander un entretien avec la Direction régionale EPSI afin de trouver une solution.

### Pour l'épreuve finale de certification

La décision du jury de certification est souveraine et définitive, son avis est sans recours.

Néanmoins, dans le cas d'un désaccord au sujet du résultat d'évaluation, le candidat / la candidate dispose de deux semaines après communication des résultats pour entamer le dialogue avec le responsable pédagogique du campus EPSI régional.

Si ce dialogue ne permet pas au candidat / à la candidate d'admettre le résultat, il/elle est en droit de demander un entretien avec la Direction régionale EPSI afin de trouver une solution.



# **T**DATES CLÉS

Lundi 02/01/2023 : Avoir complété le tableau « Sujet dossier / tuteurs »

Vendredi 25/08/2023 12h: Rendu du dossier professionnel par envoi mail à sophie.demois@reseau-cd.fr

Semaine du 28/08/2023 : Validation des dossiers (plagiat, respect du référentiel)

**Lundi 04/09/2023**: Envoi des convocations par mail @epsi.fr

Du 20/09 au 22/09/2023 : Soutenance dossier professionnel



## Extrait du référentiel....

## ♣ III.1 – Plan du dossier

Le dossier professionnel se rédige sur **50 à 60 pages**, et est structuré de la façon suivante :

- I. Sommaire
- II. Introduction
- III. Environnement professionnel : activité et secteur de l'entreprise, cartographie du S.I., département/service, ensemble des missions confiées....
- IV. Valorisation des compétences : missions effectuées compétences mises en œuvre - retour d'expérience....
- V. Conclusion

Il est nécessaire de suivre cette chronologie et d'apporter toutes les précisions permettant de mettre en avant les compétences acquises et de montrer que le candidat/la candidate a bien compris le métier visé par la certification.



# Merci!



l'école d'ingénierie informatique

epsi.fr